PROFESSION DE FOI

Elections Professionnelles décembre 2026

Vote électronique des 3-10 décembre 2026

Comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

Liste présentée par le Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur (SNIRS-CFE-CGC)

Fondé au sein du CNRS, le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur (SNIRS), affilié aux Fonctions publiques CFE-CGC, s'est ouvert à l'Université, aux grands établissements et à l'ensemble des agents du ministère depuis 2018.

Le CSA est une instance compétente sur toutes les questions d'organisation, de personnel et de statut, toutes ces questions qui font le quotidien de notre travail que l'on soit titulaire ou contractuel, enseignant-chercheur, chercheur, BIATSS ou IT, au sein des universités, des grands établissements, des EPST ou des CROUS.

Au cours de la mandature 2026-2030, les élus SNIRS-CFE-CGC, résolument attachés aux principes d'indépendance syndicale et de neutralité politique, suivront la feuille de route suivante :

Il faut écouter et redonner la parole aux agents

Restauration du dialogue social et de la concertation dans chaque établissement.

Renforcement de la prévention contre les discriminations et le management dysfonctionnel.

Renforcement des cellules de signalement afin de raccourcir les délais d'intervention.

Simplification de la procédure de protection fonctionnelle.

Extension des délais de recours contre les décisions de l'administration.

Il faut restaurer l'attractivité de nos métiers

Revalorisation du point d'indice, des grilles indiciaires et des primes.

Poursuite de la politique de repyramidage de toutes les catégories d'agents titulaires de l'ESR.

Mise en place d'une politique pluriannuelle de recrutements, prenant en compte les évolutions démographiques et les besoins croissants en recherche et formation.

Liberté de choix par les agents de leur Protection Sociale Complémentaire.

Il faut améliorer nos statuts et nos carrières

Préservation du statut national des agents titulaires de l'ESR.

Création du statut d'enseignant du supérieur (ES) pour les collègues issus de l'enseignement secondaire affectés dans le supérieur.

Création de passerelles de mobilité pour tous les agents.

Mise en œuvre dans chaque établissement d'un cadre de gestion des agents contractuels (garanties de carrière et de rémunération).

Il faut moderniser le fonctionnement de nos établissements

Compensation financière intégrale aux établissements de toute nouvelle charge financière RH décidée par l'État.

Mise en œuvre d'une politique de simplification et d'harmonisation des procédures administratives et financières.

Imposer plus de transparence et d'équité dans les procédures de recrutement et de promotion.

Du 3 au 10 décembre Votez et faites voter SNIRS

Suivez notre campagne en ligne : https://snirs-cfecgc.fr/